

» & qu'ils ne s'y étoient portés que dans cette vûë,
» Sa Majesté n'ayant jamais eu intention d'offenser
» le Roi de Dannemarck; qu'au contraire ce qui
» s'étoit fait contre le gré des deux Cours, devoit
» être attribué partie à une espece de méientendu,
» & partie à des circonstances accidentelles, puis-
» que les ordres donnés aux Officiers Hannove-
» riens, leur enjoignoient d'user de toute la mo-
» dération possible. 2. Aussi-tôt après l'échange
» des Ratifications du présent Traité, le Roi promet
» de retirer ses Troupes de Steinhorst & des envi-
» rons, & les renvoyer dans leurs quartiers ordi-
» naires, d'évacuer entièrement la Maison de Stei-
» horst, de raser les retranchemens qui y ont été
» faits, de remettre & laisser le tout en son pre-
» mier état jusqu'à l'entiere décision du differend,
» & en consequence de ne se plus faire nommer
» dans les prieres publiques, & de faire ôter &
» supprimer tous les indices de prise de possession,
» & particulièrement les Armes & Patentes; le tout
» néanmoins sans préjudice à ses droits & préten-
» tions. 3. Sa Majesté déclare n'être engagée dans
» aucune négociation d'achat, ou de vente avec la
» Maison Ducale de Holstein, qui pût préjudicier
» au droit de Con-Domaine du Roi de Danne-
» marck, à la succession éventuelle & à ses préten-
» tions, & que même elle n'a pas dessein de s'en-
» gager dans une pareille Négociation. 4. Elle dé-
» clare aussi faux & sans fondement le bruit répand-
» du, que pendant les démêlés occasionnés par l'af-
» faire de Steinhorst, elle auroit fait augmenter les
» Fortifications de Ratzebourg, la Cour de Cop-
» penhague pouvant envoyer quelqu'un sur les lieux
» pour s'assûter de la verité de cette déclaration.
» 5. Le Roi de Dannemarck promet & déclare de
» son côté, de retirer pareillement ses Troupes
» aussi-